

La formation du citoyen
Alain Beitone
Interview à L'Enseignant (organe du SE-UNSA)

Qu'est-ce qu'un citoyen ?

Un citoyen est quelqu'un qui détient une part de la souveraineté politique, c'est à dire qui contribue à faire la loi, à déterminer les orientations de l'action politique et sociale de l'Etat. On dit souvent qu'un citoyen est quelqu'un qui détient un ensemble de droits et de devoirs au sein d'un Etat. Cette définition est insuffisante, car elle s'applique aussi bien à un sujet dans une monarchie. La citoyenneté démocratique c'est le droit et le devoir pour tout citoyen de s'impliquer dans le débat public pour participer à la définition du bien commun. Le citoyen est donc celui qui exerce une vigilance critique à l'égard de tous les pouvoirs. Cette approche suppose que l'on ne réduise pas l'éducation du citoyen à un vague discours conformiste, à un « catéchisme républicain » mettant l'accent sur la soumission à l'ordre actuel du monde. Le citoyen respecte la loi parce que celle-ci est le résultat d'une élaboration démocratique, qu'elle résulte d'un débat public, qu'elle est susceptible d'être changée. Former les citoyens à l'école, c'est donc former les élèves au débat, à l'esprit critique, à l'usage public de leur raison dans la tradition de Condorcet.

Comment mettre en œuvre ces principes au quotidien et dans les différents niveaux d'enseignement ?

Je connais surtout le lycée à travers la mise en place récente de l'ECJS. Mais il est bien évident qu'il faut distinguer. A l'école élémentaire de nombreuses pratiques peuvent constituer le socle de l'éducation à la citoyenneté : un fonctionnement conforme aux principes originels des coopératives scolaires, l'élaboration avec les élèves du règlement intérieur de l'école, l'élection de délégués de classes reconnus comme porte-paroles de leurs camarades, la mise en place et la formation de médiateurs participant à la prévention de la violence, la mise en place de Conseils municipaux d'enfants permettant de faire le lien entre l'école et la cité, etc.

Au collège, l'Education civique a été profondément renouvelée ; une épreuve a été créée au brevet des collèges. Le nouveau programme a rompu avec la tradition ancienne de la simple description des institutions pour donner toute sa place à l'étude de questions de sociétés et à la pratique du débat. On peut cependant déplorer que certains des sujets du Brevet aient eu un caractère trop normatif et ne laissent pas assez de place à la réflexion critique des élèves.

Au lycée, l'ECJS est conçue comme une véritable éducation au politique. Logique, car nombre de lycéens sont électeurs à la fin de leurs études. De plus, s'ils se montrent réticents à l'égard de la politique politicienne, les lycéens manifestent un grand intérêt pour le débat sur les questions de société (transformations de la famille, mondialisation, enjeux sociaux des progrès scientifiques...).

Il y a dans tous ces exemples, des aspects très différents ?

On peut distinguer trois dimensions de l'éducation à la citoyenneté :

- une dimension liée à la vie scolaire (droits des collégiens et des lycéens, fonctionnement du foyer, de l'association sportive etc.). On ne peut pas former à la citoyenneté s'il n'y a pas dans l'école un fonctionnement conforme au droit (dans les procédures disciplinaires par exemple) et si l'on ne respecte pas des espaces de vie démocratique (rôle des délégués, conseil de la vie lycéenne etc.).

- une dimension liée aux discipline scolaires : il n'y a de citoyen authentique qu'éclairé par le savoir.

- Une dimension liée aux dispositifs spécifiques que sont l'éducation civique à l'école et au collège et l'ECJS au lycée. Il s'agit d'enseignements qui ont un programme, mais qui doivent aussi s'appuyer sur des pratiques (les règles du débat par exemple) et qui doivent également s'appuyer sur les savoirs acquis dans les disciplines. Au collège par exemple, lorsqu'on étudie, en histoire, la Déclaration d'indépendance américaine et la Révolution française, on pose les jalons d'une éducation à la citoyenneté. Mais il importe de montrer, en ECJS et en Education Civique, que ces savoirs peuvent être utilisés pour comprendre les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

L'éducation à la citoyenneté ne passerait-elle pas par la construction de la loi à l'École ?

Pas vraiment. Il importe de montrer aux élèves que l'Ecole est une institution de la République et qu'elle est donc soumise à la loi. Il y a des programmes par exemple qui s'imposent à tous. Il y a des actes (le vol, le recours à la violence etc.) qui sont interdits à tous. Chaque génération ne réinvente pas l'ensemble des règles sociales et des institutions. Mais ces règles et institutions doivent pouvoir être expliquées ; on doit montrer qu'elles résultent de conflits. Le simple fait que l'Ecole Publique existe, qu'elle repose sur le droit égal de tous les élèves à l'accès au savoir, est le produit de luttes considérables. Mais si nous voulons que l'appel au respect de la loi par les élèves soit crédible, il faut que les adultes respectent eux-mêmes la loi. Lorsque les droits des élèves sont bafoués, lorsque les prérogatives des délégués ne sont pas respectées, lorsque les Conseils d'administration des collèges et des lycées sont des chambres d'enregistrement et les conseils de classe des tribunaux, il est inutile d'exhorter les élèves au respect de la démocratie. Il reste cependant que la définition de certaines règles de la vie collective est du ressort de chaque établissement. Dans ce cas, l'élaboration démocratique de ces règles, le débat public sur leur mise en pratique sont un élément essentiel de l'éducation à la citoyenneté.

L'Education Civique à l'école élémentaire et au collège semble faire l'objet d'un assez large consensus, par contre l'ECJS au lycée est parfois vivement contestée Comment expliquer cette situation ?

D'abord parce que les innovations mettent toujours du temps à s'imposer. Ensuite parce que le projet d'éducation politique que constitue l'ECJS est un projet ambitieux qui suppose la mobilisation des savoirs acquis dans les diverses disciplines afin de traiter des questions qui font l'objet de débats dans la société. Dans certains lycées, on débat de la dépénalisation du cannabis, de la reconnaissance de l'homoparentalité, etc. On observe souvent, en particulier en lycée professionnel, un formidable intérêt des élèves. Non seulement l'ECJS n'est pas une machine contre les savoirs et les disciplines, mais elle est l'occasion pour les élèves de donner du sens aux apprentissages réalisés dans les disciplines.